



13/28

Montricher, le 20 décembre 2012

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 6 décembre 2012**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous la bienvenue. Il rappelle au Conseil l'article 68 du règlement communal, qui précise qu'aucun membre ne peut parler assis. Il demande donc aux personnes qui souhaitent prendre la parole de se lever.

1. Appel

28 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Vera Michalski et MM. Lukas Aebi, Olivier Bédard, Julien Buffet, Patrick Dind et Alain Morel étant excusés, et Mme Manuela Failletaz absente. Pour la Municipalité, Mme Sylvette Lambercy est également excusée.

2. Le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012 est accepté à l'unanimité par un vote à mainlevée.

3. Budget de la caisse communale pour 2013 et rapport de la Commission des Finances

M. Michel Desmeules nous présente la nouvelle boursière communale en fonction depuis le 6 août 2012, Mme Séverine Dehais, qui est également boursière de la commune de Mollens depuis 16 ans et lui souhaite la bienvenue.

Pour l'UCV 2013, un compte spécial a été ouvert, lequel sera géré par Mme Huguette David. La recherche des sponsors est en cours. Le déficit estimé est de Fr. 100'000.-. La Commission de Gestion rencontrera la direction de l'UCV et sera tenue au courant de l'évolution des comptes.

Concernant le transport provisoire gratuit entre la gare et le village par bus, un bilan sera fait après les 6 mois d'essai et il sera alors décidé si ce service est maintenu, et pour quels horaires. C'est un aménagement pour la sécurité des piétons qui marchent sur ce trajet, village-gare.

Il précise, concernant le chauffage de l'église, qu'une estimation pour la mise aux normes de la citerne à mazout enterrée va être faite, et que si ce montant est supérieur à celui de l'installation du gaz, alors effectivement ce dernier sera installé. Mais si le montant n'est pas très élevé, la réparation va être effectuée, car la chaudière, ainsi que le brûleur ne sont pas très vieux.

75.3510 : "Participation Projet Conseil d'Etat - rattrapage financier" : Fr. 42'000.-. Bonne nouvelle, le Conseil d'Etat a aboli ce compte de rattrapage pour 2013 et 2014, car beaucoup de communes ont des difficultés financières, et doivent boucler leur budget avec un déficit. Cela représente environ 23 millions pour tout le canton. Montricher étant une exception, et si les comptes se déroulent conformément au budget, il en ressortira un bénéfice d'environ Fr. 100'000.-, au lieu des Fr. 55'990.- prévu.

M. le Président Jean-François Burnier, reprend les postes du budget un à un.

431.3114 "Achat matériel, machine" : M. Jean-Marc Freymond demande à quoi cela correspond ?

M. Maurice Agassis répond que c'est pour l'achat d'un nouveau semoir à sel.

570.351 "Accueil de jour des enfants" : M. Caroly Schopfer fait remarquer que ce poste a doublé en 4 ans et se montera à Fr. 86'240.- en 2013, et il demande s'il y a une solution pour arrêter cette augmentation? Ou serait-il possible de se retirer?

M. Michel Desmeules répond que la mise en place de ces structures d'accueil coûte très chère au canton. Il y a 5'000 places de prévues dans le canton. Le Conseil d'Etat va faire un rapport à la fin de l'année, pour faire le point de la mise en procédure de la LAJE, région par région. Pour Montricher le coût représente environ Fr. 90.- par habitants, et certaines communes sont à Fr. 150.- / 180.-. En cas de retrait, cela coûterait très cher à la commune, car les frais sont répartis entre toutes les communes de la région et Montricher devrait payer sa part pour les 20 - 25 ans convenus initialement.

M. Didier Amez-Droz rappelle que lors de l'adhésion à la LAJE, il y avait la possibilité de rester dans le cadre villageois. Dans ce cas, il fallait engager une coordinatrice, qui coûtait Fr. 55'000.- par an + le bâtiment + les employées, ce qui reviendrait plus cher que les Fr. 86'000.- actuels. Et par ailleurs, les habitants de Montricher, n'auraient pas la possibilité de déposer leurs enfants dans une autre garderie, par exemple sur le chemin du travail.

M. Marc Vermot précise que le coût augmente en fonction des prestations supplémentaires offertes, par exemple la Garderie de Pampigny qui est proche de chez nous.

M. Alain Paratte, rapporteur de la Commission des Finances lit son rapport. La Commission à l'unanimité invite le Conseil à accepter le budget de la caisse communale pour 2013 tel que présenté avec un bénéfice présumé de Fr. 55'990.- (cinquante-cinq mille neuf cent nonante francs).

M. Cédric Beaud aimerait que la Municipalité présente des chiffres pour le budget de l'UCV? Il demande que cela soit fait lors de la première séance de 2013.

M. Michel Desmeules répond que pour l'instant rien n'est sorti, ni entré sur ce compte. D'ici mi-février, ils seront en mesure de nous présenter des chiffres. De plus une séance "UCV" sera organisée en début d'année, afin de présenter la manifestation, ainsi que son budget.

M. Pierre-André Blanchard demande ce qu'il en est des exigences de la Commission des Finances (suivi transparent et tous dépassements annoncés avant la fin de la fête), en cas d'acceptation du budget 2013?

M. Marc Vermot, en tant que membre de la Commission explique que le Conseil va donner son aval pour le budget de la fête, afin que la Municipalité puisse aller de l'avant rapidement. Il faudra que la Commission de Gestion surveille l'évolution du compte de la fête, afin d'éviter toutes mauvaises surprises. Il insiste sur le fait que si un gros dépassement se présente, le Conseil doit en être informé avant la clôture des comptes de la fête.

M. Michel Desmeules propose de présenter la situation à la Commission de Gestion, avant la séance du Conseil. Il explique qu'il y aura deux fêtes en une, soit l'assemblée de

l'UCV le matin suivi du repas, puis la fête au village dès 16h. avec la participation des sociétés locales. Le gros des frais sera le montage d'une cantine, ainsi que les divers stands des sociétés. Chaque membre des municipalités du canton qui participe à la fête, soit environ 1500 personnes, paie chacun Fr. 100.-, montant qui couvre notamment le prix du menu. Puis il y a les sponsors.

M. le Président résume donc en disant que la Municipalité doit présenter un budget détaillé de la fête, lors de la séance du mois de mars.

M. Cédric Beaud revient sur le bus navette entre le village et la gare et se demande s'il ne s'agit pas là d'un moyen d'éviter le projet des trottoirs et de l'éclairage sur ces voies d'accès?

M. Didier Amez-Droz répond que cela n'est pas le cas, et que cela fait longtemps que c'est en discussion au sein de la Municipalité. C'est un projet qui pourrait être du long terme. Un tout ménage sera distribué prochainement avec les horaires de ces navettes. Il y aura un suivi chaque semaine et ensuite les courses les plus fréquentées seront déterminées.

M. Pierre-André Blanchard pense que la navette devrait aussi fonctionner le week-end. Ce projet est très bien, mais il ne faut pas oublier le projet de trottoir et d'éclairage.

M. Maurice Agassis propose de faire l'essai de navette 7 jours sur 7. Après l'analyse des résultats, le Conseil pourra décider s'il veut encore du projet de trottoir.

M. Didier Amez-Droz rappelle, le problème des gravières à venir, ainsi que le fait que le trottoir n'empêchera pas le défilé des voitures qui vont amener ou chercher les enfants au train.

M. Marc Vermot dit que le Conseil a déjà, à plusieurs reprises, demandé qu'un projet chiffré pour les trois voies d'accès avec l'éclairage, lui soit présenté, ce qui n'est toujours pas le cas. Il demande donc que la Municipalité vienne au plus vite avec un préavis, soit en même temps que l'analyse des résultats du bus navette.

La motion de M. Vermot est appuyée. La Municipalité doit donc amener un préavis concernant les trottoirs et l'éclairage entre le village et la gare, pour la séance où seront rapportés les résultats de la navette.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 28, bulletins rentrés : 28, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 28.

Le budget de la caisse communale 2013, ainsi que le rapport de la Commission des Finances sont acceptés par 27 OUI et 1 NON.

4. Rapport annuel de la Commission de Gestion

M. Norbert Penel lit le rapport de la Commission de Gestion, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2012. La Commission remercie Mme et MM. les municipaux Sylvette Lambercy, Maurice Agassis, Didier Amez-Droz et Pierre-Yves Morel, ainsi que M. Pierre Peytregnet garde forestier pour leur disponibilité et toutes les informations fournies.

Le rapport de la Commission de Gestion est approuvé à l'unanimité par un vote à mainlevée.

5. Préavis municipal no 07/12 relatif à l'adoption/révision du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets

M. Maurice Agassis nous fait un exposé sur l'introduction de la taxe au sac. Chaque ménage va recevoir un sac de 17 litres avec un tout ménage explicatif. Seuls ces sacs blancs et verts seront ramassés dès le 1^{er} janvier 2013. La Municipalité est partie sur la taxe au sac, car la mise en place d'une taxe au poids est très onéreuse. La Commune recevra de Tridel, via Valorsa un montant en retour, en rapport avec le tonnage des déchets ramassés. Les jeunes de moins de 18 ans seront exonérés de taxe et les retraités ne paieront qu'une ½ taxe. La déchetterie sera réaménagée dès que possible et les heures d'ouverture seront prolongées le mercredi soir. Si le Conseil accepte le préavis ce soir, l'entrée en vigueur de cette taxe au sac sera effective dès le 1^{er} janvier 2013. Il rappelle encore que tous les déchets de moins de 60 cm vont à la poubelle, c'est-à-dire que la déchetterie n'acceptera plus ces déchets de moins de 60 cm. La Commission demandait qu'une séance d'information pour la population ait lieu, mais vu la couverture médiatique sur le sujet et le tout ménage que les habitants vont recevoir, elle n'aura pas lieu pour l'instant. Une telle séance sera mise sur pied seulement si cela s'avère nécessaire.

M. Hervé Buffet, rapporteur, lit le rapport de la Commission. Cette dernière propose au Conseil d'accepter le préavis municipal et donc d'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013; d'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets; d'accepter la directive de calcul et d'encaissement de la taxe forfaitaire ainsi que la taxation des entreprises; d'accepter la directive concernant l'allègement de la taxe et d'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs.

M. Gilbert Lüthi demande une précision concernant le prix de la taxe de Fr. 150.- au maximum par habitant et de Fr. 200.- maximum par entreprise? Alors que dans l'annexe 1, il est mentionné Fr. 40.- et Fr. 60.-.

M. Agassis dit que le montant a été volontairement augmenté dans le règlement, car autrement si une augmentation doit intervenir, cela devra passer devant le Conseil et surtout devant le Conseil d'Etat. Cela donne une marge de manœuvre à la Municipalité.

M. Fabrice Vanolli demande comment le compte 450 "Elimination des déchets" va pouvoir être équilibré, alors qu'au budget 2013, il présente un déficit de F. 140'000.- environ?

M. Agassis explique que la commune va retoucher entre Fr. 250.- à Fr. 300.- par tonne de déchets + environ Fr. 1,50 par sac de 35 litres. C'est Valorsa qui va effectuer ces remboursements dès que le système sera en place, soit en mars ou avril pour les premiers versements. Et vu que la Confédération demande que 70 % des frais soient couverts par la taxe, La Municipalité devra peut-être augmenter la taxe forfaitaire. Mais il faut attendre pour voir les montants effectifs.

M. Caroly Schopfer fait remarquer qu'inévitablement s'il faut équilibrer ce compte 450, la taxe forfaitaire augmentera ces prochaines années.

M. Agassis répond que le but est de garder la taxe la plus basse possible, et que les gens trient encore mieux leurs déchets, et qu'ainsi ils paient moins de taxe au sac.

M. Blaise Buffet demande les conséquences d'un refus du préavis ce soir?

M. Agassis dit que le risque est que les habitants des communes avoisinantes viennent déposer leurs sacs poubelle chez nous, et finalement c'est le contribuable qui va quand même payer les déchets des autres. De plus c'est une loi fédérale que qu'il faut appliquer d'une manière ou d'une autre.

M. Marc Vermot pose la question d'un compostage délocalisé? C'est dans le règlement.
M. Agassis dit que cela va se faire.

M. Gilbert Lüthi demande si les crottes de chiens ramassées avec les petits cornets vont également à la poubelle?

M. Agassis dit qu'il peut les mettre dans les poubelles du village. De plus au budget il y a un montant pour des poubelles "Robydog", et propose d'en mettre une à la gare.

M. Pierre-André Blanchard demande si la dimension de 60 cm pour les déchets encombrants est une mesure dictée par le canton?

M. Agassis explique que les déchets encombrants suivent la même filière que les déchets ménagers, mais qu'ils doivent être coupés pour être ramenés à 60 cm pour être incinérés et cela coûte Fr. 60.- de plus par tonne.

M. Christophe Buffet s'informe sur les poubelles dans le village, et dit qu'il faudra probablement les vider tous les jours, car des personnes pourraient mettre leurs déchets dedans.

M. Agassis répond qu'il s'agit d'un autre compte pour la commune. Cela va être ramassé et pesé différemment et il pense que peut-être au début il pourrait y avoir des gens qui profitent, mais cela ne devrait être que des cas exceptionnels.

M. Didier Amez-Droz revient sur le sujet du compostage et dit qu'une benne va rapidement être mise en place à l'extérieur de la déchetterie, accessible en tout temps.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion

Résultat du vote : bulletins délivrés : 28, bulletins rentrés : 28, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 28.

Le préavis municipal no 07/12 est accepté par 23 OUI et 5 NON.

6. Communication de la Municipalité

M. Pierre-Yves Morel rappelle que les sapins seront distribués le samedi 22 décembre 2012, avec la soupe aux pois et autres friandises dès 9h30.

M. Didier Amez-Droz explique qu'à la rentrée 2013 la LEO va être mise en place, avec pour conséquence le déplacement des VSG de Cuarnens à La Sarraz. En contrepartie des élèves plus jeunes de La Sarraz iront au collège de Cuarnens pour remplir les classes.

Il rappelle que les projets du concours d'architecture pour le collège de La Sarraz étaient visibles à la salle des sociétés de Montricher et que c'est un bureau zurichois qui a été choisi.

M. Maurice Agassis remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis sur la taxe déchet.

M. Michel Desmeules remercie également pour l'acceptation du budget ainsi que du préavis.

Concernant le règlement sur les énergies renouvelables, la Cheffe du département vient de l'adopter et ils pourront donc le mettre en application dès le mois de janvier.

Pour la petite gravière, le consortium a le permis d'exploiter dès le 1^{er} février 2013. Ils pourront commencer l'ouverture du chantier en mars ou avril. De plus un appareil pour mesurer les poussières a été posé dans le secteur, suite à la demande des riverains.

Avec le début de l'exploitation, La Municipalité pourra attaquer le PPA pour la zone industrielle, la halle de sport et la déchetterie.

Jeudi prochain le 13 décembre, il y aura le dîner des aînés et vendredi 14 décembre le souper de commune.

Le Bureau Mosini offre à chaque conseiller un panorama des alpes, comme celui qui est au Mont-Tendre.

Il souhaite à tous un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année, bonne santé pour 2013

7. Propositions individuelles et divers

Au nom du bureau, le Président souhaite à toutes et à tous ainsi qu'aux familles d'excellentes fêtes de fin d'année, et surtout une excellente santé pour 2013.

M. Blaise Buffet demande si les heures d'accessibilité par téléphone à l'administration communale correspondent aux heures d'ouverture? Est-ce que les secrétaires ne sont présentes que durant les heures d'ouverture?

M. Desmeules répond qu'en principe, les secrétaires doivent répondre au téléphone quand elles sont présentes. Mais les mercredis et jeudis après-midi et le vendredi tout le jour, il n'y a personne au bureau.

Mme Nicole Lambercy revient sur le problème des crottes de chiens et elle demande s'il serait également possible d'installer des poubelles au vol à voile ainsi qu'à Chatillon, car il y a beaucoup de personnes qui viennent y promener leur chien.

M. Agassis va étudier le cas.

Le verre de l'amitié, ainsi qu'une petite agape est offert à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 22h.

Le Président


Jean-François Burnier



La Secrétaire


Sandrine Haenni